

Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées

1. - Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022
2. - Compte rendu des décisions du Maire

I – Solidarité et handicap

3. - Acquisition d'un terrain dans le cadre de l'initiative départementale « Chacun sa vie, chacun sa réussite ».

II – Sports et grands projets

4. - Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro – Saison sportive 2022/2023.
5. - Couverture des courts de tennis à la Hiroire – approbation du projet et du plan de financement.
6. - Concession de travaux relative à la construction d'un hangar de couverture de deux courts de tennis pour production photovoltaïque au stade de l'Argenté – Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession.
7. - Projet d'anneau cycliste au Stade Harbaux - Modification plan de financement du stade Harbaux.

III – Vie associative et culture

8. - Subventions « projets 2022 » - Budget principal de la ville.
9. - Attribution d'une aide aux élèves montois de l'école de musique de l'I.D.E.M.

IV – Sobriété énergétique et développement durable

10. - Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public.

V – Ressources humaines et santé, qualité de vie au travail

11. - Engagement de servir des policiers municipaux.
12. - Mise à jour du tableau des effectifs.
13. - Adhésion au dispositif de médiation préalable avec le Centre de Gestion des Landes.

VI – Finances

- 14.* - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mont de Marsan.
- 15.* - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 – Budget principal et budgets annexes.
- 16.* - Révision des attributions de compensation pour 2023 suite à l'actualisation des frais de mutualisation.
- 17.* - Décision modificative n°1 – Budget annexe ZAC du Peyrouat.
- 18.* - Virement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de la Régie des Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2022.

VII – Cœur de Ville

- 19.* - Fixation des droits de place des marchés pour l'exercice 2023.
- 20.* - Résiliation du bail emphytéotique conclu entre la Ville de Mont de Marsan et la SARL BILMAIN.
- 21.* - Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.

VII – Urbanisme

- 22.* - Cession d'un bout de terrain Chemin de Thore à Mont de Marsan.

Questions diverses.